

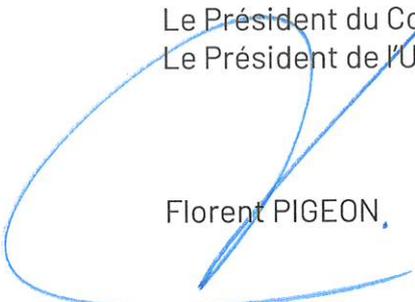
Conseil académique
Séance du 28 novembre 2024

ACTE ADMINISTRATIF 05/2024	Procès-Verbal de la séance du Conseil Académique du 11 avril 2024
-------------------------------	--

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation

Le Conseil Académique adopte le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

A Saint Etienne le 28 novembre 2024
Le Président du Conseil Académique,
Le Président de l'Université



Florent PIGEON,

Membres présents	27
Membres représentés	08
Membres votants	35

POUR : 35

CONTRE : 0

ABST : 0